

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE TINTÉNIAC
du vendredi 16 décembre 2016**

L'an deux mil seize, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis ROCHEFORT, Maire.

Etaient présents : Louis ROCHEFORT, Maire ; MM. et Mmes François LEROUX, Béatrice BLANDIN, Léon PRESCHOUX, Rosine d'ABOVILLE, Gérard LE GALL, Marie-Anne BOUCHER, Adjointes ; MM. et Mmes Isabelle MORIN-LOUVIGNY, Jean-Yves GARNIER, Philippe MAZURIER (arrive à 20h10 au point 9), Yvonnick BELAN, Sophie CHEVALIER-KEENAN, Loïc SIMON, Anne BUSNEL, Christian TOCZE, Isabelle GARÇON, Rémi LEGRAND, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Nadia FOUGERAY donne pouvoir à Anne BUSNEL ; Céline GALLIOT-ROSSE donne pouvoir à Linda BESNARD-GILBERT ; Nathalie DELVILLE donne pouvoir à Christian TOCZE ; Frédéric BIMBOT donne pouvoir à Rémi LEGRAND ; Denis BAZIN.

Secrétaire de séance : Isabelle MORIN-LOUVIGNY, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD, Directeur Général des Services.



URBANISME

**POINT 1 : Fixation du prix de commercialisation pour la future tranche 2C de la ZAC
Quartier Nord-Ouest**

PHASE 2 C - ZAC QUARTIER NORD-OUEST - TINTENIAC

N° de l'opération	Typologie:	Surface Plancher autorisée	Terrain cessible	Prix € TTC /m² selon localisation ou configuration du lot	Prix € HT/ m²	Prix en € /HT Total du lot	CRACL 2015 111,87 € HT/ m²
Lot n°1	Lot libre	120	370	125	105,27	38949,9	41392
Lot n°2	Lots libres Groupés	125	403	115	96,94	39066,82	45084
Lot n°3		110	292	115	96,94	28306,48	32666
Lot n°4		120	395	120	101,11	39938,45	44189
Lot n°5		Lot libre	120	369	125	105,27	38844,63
Lot n°6	Lot libre	115	343	120	101,11	34680,73	38371
Lot n°7	Lot libre	125	408	120	101,11	41252,88	45643
Lot n°8	Lot libre	120	396	120	101,11	40039,56	44301
Lot n°9	Lot libre	125	433	120	101,11	43780,63	48440
Lot n°10	Lot libre	125	434	120	101,11	43881,74	48552
Lot n°11	Lot libre	125	418	120	101,11	42263,98	46762
Lot n°12	Lot libre	125	438	120	101,11	44286,18	48999
Lot n°13	Lot libre	130	458	120	101,11	46308,38	51236
Lot n°14	Lot libre	130	479	125	105,27	50424,33	53586
Lot n°15	Lots libres Groupés	120	384	120	101,11	38826,24	42958
Lot n°16		110	295	115	96,94	28597,3	33002
Lot n°17		110	275	115	96,94	26658,5	30764
Lot n°18		110	256	115	96,94	24816,64	28639
Lot n°19		115	354	125	105,27	37265,58	39602
Lot n°20	Lot libre	170	604	125	105,27	63583,08	67569
TOTAL:		2450	7804			791 772,03 €	873 033 €
Moyenne		122,5	390,2	120	101,11 €	39 588,60 €	soit 132,92 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (5 abstentions), le Conseil Municipal approuve les prix de cession proposés.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

POINT 2 : Information sur la réalisation d'un prêt bancaire de 380 000,00 €

Madame Rosine d'ABOVILLE précise qu'il y a lieu de contracter un prêt bancaire à hauteur de 380 000,00 € afin de financer en partie les travaux de réalisation du terrain synthétique. Une consultation auprès de 6 sociétés bancaires a, par conséquent, été réalisée pour un emprunt d'un montant de 380 000 €:

	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole	CMB	La Banque Postale
Taux fixe 15 ans	1,05 % Frais dossier : 500 €	1,42 % Frais dossier : 380 €	1,01 % Frais dossier : 385 €	1,26 % Frais dossier : 380 €
Taux variable 15 ans	-	-	Euribor 3 mois* 0,827 % + marge de 1,14 % Frais dossier : 385 €	

Les membres de la Commission « marchés » réunie le 25 novembre 2016, ont émis l'avis de retenir la proposition de prêt sur 15 ans de la société CMB de Tinténiac indexée sur un taux fixe (1,01 %), avis suivi par le pouvoir adjudicateur.

Par conséquent, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal qu'en application des délégations d'attributions que le conseil lui a données par délibération n° 110414-8 en date du 11 avril 2014, notamment à l'article 1-3° (« ...de procéder, dans les limites d'un montant annuel de 500 000,00 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; »), il a suivi l'avis de la commission « marchés » et a retenu l'offre de la société CMB de Tinténiac sus visée, par arrêtés n° DA 2016/2511-1 (emprunt de 380 000,00 € au taux fixe de 1,01 %) du 25 novembre 2016.

POINT 3 : Tarifs communaux 2017

Madame Rosine d'ABOVILLE présente les tableaux récapitulatifs des tarifs communaux 2016 et la proposition de la Commission « Finances » réunie le 9 décembre 2016, pour la réévaluation des tarifs communaux 2017, sauf ajustement :

CONCESSIONS CIMETIÈRE		
DÉSIGNATION	Tarif 2016	Proposition 2017 : 1 % d'augmentation
Ancien Cimetière		
15 ans pour 2m ²	57,94 €	58,52 €
15 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	80,82 €	81,63 €
30 ans pour 2m ²	115,45 €	116,60 €
30 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	161,62 €	163,24 €
50 ans pour 2m ²	196,29 €	198,25 €
50 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	277,10 €	279,87 €
Nouveau Cimetière		
15 ans pour 2m ²	138,55 €	139,94 €
30 ans pour 2m ²	277,10 €	279,87 €
50 ans pour 2m ²	461,80 €	466,42 €
Columbarium (résidents dans la Commune)		

10 ans	468,16 €	472,84 €
15 ans	698,99 €	705,98 €
20 ans	932,61 €	941,94 €
Columbarium (pour renouvellement des non-résidents dans la Commune)		
10 ans	608,60 €	614,69 €
15 ans	908,69 €	917,78 €
20 ans	1 212,41 €	1 224,53 €

DROITS DE PLACE		
DÉSIGNATION	Tarif 2016	Proposition 2017
AUX MARCHÉS du mercredi et du samedi		
Le mètre linéaire sans branchement électrique (pas de changement)	0,55 €	0,55 €
Le mètre linéaire avec branchement électrique (pas de changement)	1,00 €	1,00 €
Forfait trimestriel sans branchement électrique (arrondi de 6,11 à 6,10)	6,05 €	6,10 €
Forfait trimestriel avec branchement électrique (arrondi de 11,62 à 11,60)	11,50 €	11,60 €
HORS MARCHÉ		
La demi-journée (3,43 € arrondi à)	3,40 €	3,45 €
Tarifs divers		
DÉSIGNATION	Tarif 2016	Proposition 2017
Barrières de sécurité	1,98 €	2,00 €
Photocopie en mairie pour documents administratifs uniquement (Noir et Blanc)	0,20 €	0,20 €

INSERTIONS PUBLICITAIRES dans le bulletin communal		
Pour 2 insertions		
(dans le cas où le nombre d'insertions est inférieur à 2, le tarif est calculé au prorata du nombre d'insertions)		
DÉSIGNATION	Tarif 2016	Proposition 2017 : 1 % d'augmentation
1 page: 24 x 18 cm	299,66 €	302,66 €
½ page: 18 x 12 cm	170,59 €	172,30 €
1/3 page: 18 x 8 cm	125,77 €	127,03 €
¼ page..... : 12 x 8 cm	106,37 €	107,43 €
1/6 page..... : 18 x 4 cm	77,61 €	78,39 €
1/6 page..... : 8 x 8 cm	77,61 €	78,39 €
1/12 page : 8 x 4 cm	43,49 €	43,92 €

CENTRE CULTUREL		
DÉSIGNATION	Tarif 2016	Proposition 2017
Adhésion familiale annuelle connexion comprise	9,00 €	9,10 €
Adhésion familiale annuelle connexion comprise (non-résidents)	11,70 €	11,80 €
Adhésion individuelle annuelle connexion comprise	5,00 €	5,05 €
Adhésion individuelle annuelle connexion comprise (non résident)	6,40 €	6,50 €
Tarif non adhérent	2,00 €	2,20 €
Demandeur d'emploi	0 €	0 €
Réimpression carte adhérent perdue	1,20 €	1,20 €
Impression copie noir et blanc la feuille	0,20 €	0,20 €

Impression noir et blanc avec une ou des images la feuille	0,40 €	0,40 €
Impression copie couleur (la feuille)	0,50 €	0,50 €
Impression couleur avec une ou des images (la feuille) - délibération n° 021012-8	1,00 €	1,00 €

ESPACE DU GUESCLIN		
DÉSIGNATION	Tarif 2016	Proposition 2017 : 1 % d'augmentation
Prêt mobilier Espace Du Guesclin		
location table, l'unité (proposition arrondie à)	1,95 €	2,00 €
location chaise, l'unité	0,98 €	1,00 €
Classes Du Guesclin		
Repas-buffet	135,47 €	136,82 €
Vin d'honneur	44,15 €	44,59 €
Location pour activités professionnelles		
la journée	120,43 €	121,63 €
la 1/2 journée	60,21 €	60,81 €
Préau Du Guesclin		
Repas-buffet	86,33 €	87,19 €
Vin d'honneur	33,70 €	34,04 €
Location pour activités professionnelles		
la journée	80,28 €	81,08 €
la 1/2 journée	40,15 €	40,55 €
Caution classes et préau (selon nouveau règlement à/c 2016)	389,70 €	500,00 €
50% réduction pour les familles de la Commune sur la location pour toutes les salles, non compris la cuisine, la prise de force et le chauffage)		

CAMPING MUNICIPAL			
DÉSIGNATION	Tarif 2016	Proposition 2017	+ TVA
Campeur	2,12 €	2,14 €	7 %
Enfants de moins de 7 ans	1,09 €	1,10 €	7 %
Véhicule	1,08 €	1,09 €	7 %
Véhicule à deux roues de 125 cm ³ et plus	0,53 €	0,54 €	7 %
Emplacement	1,09 €	1,10 €	7 %
Electricité	2,47 €	2,49 €	20 %
Droit de douche pour pers. extérieure au camping	1,92 €	1,94 €	20 %
Taxe de séjour au réel par personne et par nuitée	0,20 €	0,20 €	-
Exonérations obligatoires de la Taxe de Séjour			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les mineurs (les moins de 18 ans) ➤ Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes ➤ Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire 			
Garage mort du 01.09 au 30.06	1,09 €	1,10 €	7 %
Garage mort du 01.07 au 31.08	3,19 €	3,22 €	7 %

Bateliers du canal			
Accès aux sanitaires et conteneurs du camping (nuitée)	1,57 €	1,59 €	20 %
Branchement électrique (nuitée)	2,47 €	2,49 €	20 %
Branchement eau potable (nuitée)	0,43 €	0,43 €	20 %
Camping-cariste (aire de service) (augmentation différente) La nuitée	3 €	4 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux 2017 proposés par la Commission « Finances », tels que présentés ci-dessus. Ils sont appliqués à compter du 1^{er} janvier 2017.

POINT 4 : Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Madame Rosine d'ABOVILLE fait part de la demande du trésorier de Tinténiac, Monsieur BAILLON, afin de percevoir des indemnités de conseil au titre de l'année 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à Monsieur Eric BAILLON, trésorier de Tinténiac, une indemnité de conseil au taux de 70 %, au titre de l'année 2016, soit un total de 509,75 € brut (498,14 € brut en 2015), soit 463,87 € net.

POINT 5 : Indemnité de gardiennage de l'église au titre de l'année 2016

Madame Rosine d'ABOVILLE rappelle qu'il est versé chaque année au curé de TINTENIAC une indemnité pour le gardiennage de l'église communale qui s'élevait à la somme de 474,22 € au titre de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité de 474,22 € à Monsieur le curé de TINTENIAC pour l'année 2016.

POINT 6 : Admissions en non-valeur de titres

Madame Rosine d'ABOVILLE précise que Monsieur BAILLON, receveur municipal, n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, du fait qu'il s'agit soit de sommes trop minimes pour procéder à leur recouvrement par des procédures contraignantes et qu'une ordonnance n° 85/2014 du 15 septembre 2014 entraîne l'effacement, soit de procédures de recouvrement restées infructueuses. Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres dont le détail est repris ci-dessous, pour un montant total de 930,12 € :

Année de prise en charge	N° de la pièce	Montant	observations
2013	1495	13,52 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	2209	6,76 €	RAR inférieur seuil poursuite
2014	44	909,26 €	Association dissoute - Perquisition infructueuse
2015	610-144	0,40 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	64-81	0,18 €	RAR inférieur seuil poursuite
	TOTAL	930,12 €	

S'agissant de la créance de 909,26 €, il s'agit d'une facture de location de l'Espace Ile-et-Donac impayée suite à un double loto organisé par l'association ABRINCATES GOSPEL LIVE d'Avranches, association aujourd'hui dissoute.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de ces titres, cotes ou produits pour un total de 20,86 €, et autorise Monsieur le Maire - ordonnateur de la commune - à accorder décharge au comptable de la somme détaillée ci-dessus pour un montant total de 20,86 €, et, s'agissant de la pièce 44 (titre de recette impayé d'un montant de 909,26 €) charge Monsieur le Maire de demander au receveur municipal de tenter de récupérer la somme impayée auprès de son ancien dirigeant par des démarches complémentaires.

POINT 7 : Traditionnel concert de Noël : participation financière de la commune

Madame Béatrice BLANDIN précise que, comme chaque année, un concert de Noël est organisé en l'église de Tinténiac : il aura lieu le samedi 17 décembre 2016 à 20h30. Ce concert est organisé par la MJC, le SIM et la commune (Entrée 5 € / gratuit pour les – de 16 ans).

Le coût du concert est habituellement pris en charge pour 1/3 par le SIM, 1/3 par la commune et 1/3 par la recette des entrées payantes (5 € pour toute personne de plus de 16 ans – l'éventuel déficit serait à la charge du SIM).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Madame Béatrice BLANDIN ne participe pas au vote), le conseil municipal décide de verser une subvention d'un tiers du coût du à la MJC de Tinténiac pour l'organisation du concert de Noël, soit 950 €.

SERVICES PUBLICS

POINT 8 : Approbation du rapport annuel du prix et de la qualité sur service public d'assainissement collectif – exercice 2015

Monsieur François LEROUX présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Après présentation de ce rapport, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du prix et de la qualité sur service public d'assainissement collectif pour exercice 2015 tel que présenté.

POINT 9 : Approbation du rapport annuel du prix et de la qualité sur service public de l'eau potable – exercice 2015

Monsieur François LEROUX présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015 conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015 tel que présenté.

POINT 10 : Renouvellement du contrat d'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif

Monsieur François LEROUX rappelle que la ville de Tinténiac possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité de 6 000 équivalents/habitants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

PERSONNEL COMMUNAL

POINT 11 : Mise en place du RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- **L'I.F.S.E.** : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- **Le C.I.** : le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter la proposition du Maire,**
- **de modifier le tableau des emplois en conséquence,**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants,**
- **que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} décembre 2016,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.**

POINT 13 : Modification d'un poste « Contrat d'Avenir »

Monsieur le maire rappelle la création d'un emploi d'Avenir avait été créé en juin 2016 renforcé le service Espaces Verts. Toutefois, l'agent recruté a « décliné » l'offre de travail après quelques jours : il s'agissait d'un contrat de 3 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de modifier le poste en contrat d'avenir à temps plein (35 heures annualisées) pour 3 ans à compter du 6 juin 2016 (délibération n° 240616-7 du 24 juin 2016) en faisant courir le délai de 3 ans à compter du 16 janvier 2017 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires en ce sens.**

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DONNÉES AU MAIRE (art. L.2122-23 du CGCT)

POINT 14 : Information sur le choix du cabinet pour l'aménagement et la requalification du cimetière

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de lancer dès maintenant une étude pour l'aménagement et la requalification du cimetière communal pour que cette opération projetée en 2017 puisse être subventionnée au titre de la DETR (date limite du dépôt des dossiers : 31 janvier 2017). Une consultation de cabinets d'études a été réalisée, et 2 offres ont été reçues :

Société	Rémunération forfaitaire (EP + AVP)
ATEC Ouest (Pacé)	4 000,00 € H.T.
Infraconcept (Cesson-Sévigné)	5 500,00 € H.T.

Par conséquent, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal qu'en application des délégations d'attributions que le conseil lui a données par délibération n° 110414-8 en date du 11 avril 2014, notamment à l'article 1-4° (« ... De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 207 000,00 € hors taxes (il s'agit des marchés de travaux, de fournitures et de services relevant de l'article 28 du Code des marchés publics, et des marchés portant sur des prestations de l'article 30 du CMP) ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; »), il a retenu l'offre du cabinet d'études ATEC Ouest de Pacé pour une mission d'études pour l'aménagement et la requalification du cimetière de la commune pour une rémunération forfaitaire s'élevant à la somme de 4 000,00 € par arrêté n° DA 2016/1612-1 du 16 décembre 2016.

POINT 15 : Information sur le choix du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif – programme 2017

Monsieur le Maire précise qu'il envisagé un programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif en 2017. Afin de pouvoir préparer le budget primitif Assainissement 2017, il y a lieu de lancer dès maintenant les études de la maîtrise d'œuvre. Une consultation de cabinets d'études pour une mission complète (DIAG – PRO – ACT – DET – AOR) a été réalisée, et 2 offres ont été reçues :

Société	Rémunération forfaitaire M.O.
ATEC Ouest (Pacé)	10 125,00 € H.T.
Infraconcept (Cesson-Sévigné)	12 575,00 € H.T.

Par conséquent, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal qu'en application des délégations d'attributions que le conseil lui a données par délibération n° 110414-8 en date du 11 avril 2014, notamment à l'article 1-4° (« ... De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 207 000,00 € hors taxes (il s'agit des marchés de travaux, de fournitures et de services relevant de l'article 28 du Code des marchés publics, et des marchés portant sur des prestations de l'article 30 du CMP) ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; »), il a retenu l'offre du cabinet d'études ATEC Ouest de Pacé pour une mission complète (DIAG – PRO – ACT – DET – AOR) pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif – programme 2017 pour une rémunération forfaitaire s'élevant à la somme de 10 125,00 € par arrêté n° DA 2016/1612-2 du 16 décembre 2016.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au vendredi 27 janvier 2017.